

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 24 mai 2018 à 13h15 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme. Anne Langevin, conseillère
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : aucun (0) personne.

Absences motivées:

Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R18SE05-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

-
1. Ouverture de l'assemblée;
 - 1.1 Vérification du quorum ;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
 2. Résolution modifiant certaines dispositions du règlement n° 2018-350, modifiant certaines dispositions au règlement d'emprunt 2017-342 règlement d'emprunt décrétant l'exécution de travaux et autorisant des travaux
 3. Varia ;
 4. Période de question ;
 5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

R18SE05-161

MODIFICATION DES ARTICLES 2 ET 3 AINSI QUE L’AJOUT D’UNE ANNEXE B AU RÈGLEMENT 2018-350, RÈGLEMENT D’EMPRUNT DÉCRÉTANT L’EXÉCUTION DE TRAVAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT.

ATTENDU QUE le conseil a adopté lors de la séance extraordinaire du mercredi 16 mai 2018 le règlement d’emprunt 2018-350, règlement modifiant le règlement d’emprunt 2017-342 ordonnant des travaux de 1 239 801.09\$ et décrétant un emprunt de 1 239 801.09 \$;

ATTENDU QU’ un règlement d’emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l’objet du règlement d’emprunt et qu’elle n’augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d’Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

QUE le conseil joint en annexe au règlement 2018-350 un résumé des dépenses du projet RRRL numéro RIRL-2016-362, annexe étant nommé annexe B.

QUE l’article 2 du règlement 2018-350 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 311 304 \$ incluant les taxes applicables pour les fins du présent règlement.

QUE l’article 3 du règlement 2018-350 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 3. Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 288 600 \$ sur une période de 10 ans et que le conseil pourvoira la somme de 22 704 \$ à même son fond général.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R18SE05-162

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l’unanimité

De lever l’assemblée extraordinaire à 13h:20

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général